

1. Résolution sur les maraudes

Depuis l'hiver 2016-2017, des solidaires parcourent la montagne de nuit et parfois de jour pour porter assistance aux exilé-es ayant franchi la frontière.

Cette zone frontière, devenue synonyme de contrôle, de refus d'entrée en dehors de toute légalité, de discrimination, de chasse à l'homme, de violences et de vols parfois, au fur et à mesure de l'évolution des consignes, oblige les exilé-es à prendre des chemins éloignés de la route et des lumières, les oblige à se mettre en danger.

Depuis l'hiver 2017-2018 jusqu'à ce jour, quatre personnes en exil sont décédées dans les

Hautes Alpes, retrouvées dans la neige ou la rivière, et plus de 80 cas de gelures ont été observés et traités à ce jour.

1/3 des personnes en exil ont des problèmes de santé, dont la gravité varie, mais toujours évitables car directement liés aux dangers du parcours long et périlleux emprunté pour demander asile ou protection en France.

Tous Migrants considère que toute personne sans expérience, ni équipement, en errance en zone de montagne au contexte géographique et climatique hostile doit être considérée comme en danger vital.

Les solidaires qui portent assistance aux exilé-es au travers des maraudes sont harcelés par la police et pour certains d'entre eux condamnés par la justice au titre de **l'article L. 622-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)** qui prévoit que "toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'accès, l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France risque cinq ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende".

Les condamnations, lourdes et injustes, sont destinées à tenter de briser cet élan de solidarité, alors même que les maraudes sont indispensables pour sauver des vies.

Nous réaffirmons que les maraudes soulagent des souffrances et permettent de sauver des vies dans les montagnes. Qu'il s'agit d'une solidarité active qui va bien au-delà du geste charitable isolé auquel les dirigeants actuels voudraient le réduire. A Briançon, comme à Paris, Calais ou dans tant de grandes villes, les maraudes sont les conséquences de ces politiques migratoires qui érigent en principe de ne pas accueillir et de mal accueillir celles et ceux qui ne nous ressemblent pas.

Tous migrants soutient les maraudeurs et fera en sorte que les maraudes continuent tant que ces politiques illégales et dangereuses persisteront

Depuis l'hiver 2019, *Tous Migrants* est partenaire de l'unité mobile de secours mise en place par Médecins du Monde.

Une première expérimentation a été conduite durant le mois de mai 2019

Entre le 2 et le 30 mai 2019, 15 rondes ont été effectuées.

28 personnes ont été prises en charge par l'unité mobile.

1 personne n'a pu être prise en charge par l'unité mobile. Bien qu'elle demandait à être soignée, les forces de l'ordre se sont opposées à l'évaluation et sa prise en charge médicale.

Sur les 28 personnes prises en charge par l'unité mobile :

- 17 personnes présentaient au moins un symptôme clinique avec plainte.
- Parmi elles, 10 nécessitaient une prise en charge médicale spécifique (Dont 5 avec des signes visibles de détresse).

L'unité mobile a pour mission les activités suivantes :

- De répondre à l'appel éventuel de tout maraudeur qui aurait repéré et/ou sauvé des personnes en montagne, afin de prendre le relais pour assurer une évaluation rapide de l'état de santé et une mise à l'abri adaptée aux besoins ;

- De rechercher elle-même des personnes en errance sur le réseau routier et aux alentours et en assurer l'évaluation de l'état de santé et la mise à l'abri adaptée aux besoins ;
- D'observer tout « mouvement » sur cette zone frontalière qui pourrait impliquer une mise à l'abri ou au contraire, entraver des sauvetages et des mises à l'abri.

Tous Migrants vise à faire respecter les droits humains fondamentaux des personnes migrantes, notamment à leur arrivée en France dans le Briançonnais, et dans ce cadre-là, poursuit son engagement aux côtés de Médecins du Monde pour la période [du 1er novembre 2019 au 31 mai 2020](#)

En complémentarité de cet engagement aux côtés de MdM, Tous Migrants souhaite encourager l'activité de recueil de témoignages auprès des personnes exilées et auprès des maraudeurs.

Tous migrants s'appuiera sur ces témoignages et informations issus du terrain pour alimenter et donner du crédit à ses actions de sensibilisation et plaidoyer, y compris sur le terrain, judiciaire.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Résolution sur les partenariats depuis le niveau local au niveau global

L'AG réaffirme la nécessité de son action auprès et avec les populations locales pour que nos territoires hauts-alpins demeurent des territoires accueillants. L'AG est cependant consciente que cette action locale doit se mener en lien avec d'autres territoires confrontés à des problématiques analogues afin de changer les politiques à l'égard des populations étrangères discriminées. Cette articulation repose sur une implication croissante dans les réseaux de partenaires aux différentes échelles locale, régionale, nationale et internationale. Cette implication doit être conduite de manière à définir au mieux notre contribution afin de mutualiser autant que possible les apports réciproques au sein de ces réseaux et de notre mouvement.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Résolution sur le fonctionnement

Suite aux orientations qui se sont dégagées d'un séminaire de réflexion interne (oct 19) en termes de principes de fonctionnement, le CA de *Tous Migrants* souhaite partager avec ses adhérents sa volonté d'un fonctionnement à la fois plus économe, plus horizontal et plus ouvert pour que chacun-e puisse trouver sa place quelle que soit sa disponibilité, comprenant :

- Un pôle commun d'échanges et de décisions opérationnelles, où seraient représentées toutes les équipes de *Tous Migrants*, (dénomination et modalités à préciser, y compris place prépondérante du secrétariat et de la Communication...);
- Une réunion mensuelle de l'instance (le CA en attendant) ;
- Un binôme par activité auprès de l'instance de coordination, et au CA en attendant, avec un référent et un porte-parole ;
- Une réelle autonomie d'action de chaque équipe, conformément aux orientations définies ensemble dans le pôle commun, et selon un cadre à définir ;
- L'autonomie de décision de l'équipe dans son champ d'attribution ;
- Le recours à l'instance quand cela déborde ou s'il existe un risque pour l'association ;
- Une instance garante de la ligne politique de *Tous Migrants* , dont le nom, acteurs et modalités restent à définir.
- Des principes communs :
 - un fonctionnement en cercle (chacun au même niveau) et décisions par consentement ;

- le principe de subsidiarité.

Par la présente résolution, l'assemblée générale confie au Conseil d'administration de *Tous Migrants* la mission de concevoir la forme que prendra ce fonctionnement renouvelé, sur la base des discussions qui ont animé l'assemblée générale et ont un lien avec le fonctionnement de l'association. En particulier, l'AG mandate le CA pour décider, en adéquation avec la contrainte budgétaire, des moyens à mobiliser en termes de ressources humaines pérennes, y compris éventuellement salariées, et d'outils pour permettre ce fonctionnement plus efficace et permettant une implication plus équilibrée, donc plus tenable dans le temps, des bénévoles.

La résolution est adoptée à l'unanimité.